

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 24

Pouvoir : 4

Date de la convocation :
17 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt-trois juin à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaire de séance Philippe BESSET

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Brigitte MARTIN, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Sacha PACAUD à Amélie VION, Richard MILON à Nelly MONNOT, Didier PICARD à Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL à Florence PLISSONNIER.

ETAIENT ABSENTS : Delphine DEVOS

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour l'amélioration énergétique de la Médiathèque et le remplacement de l'ascenseur

Exposé :

Le bâtiment de la médiathèque a été construit en 1993 et mis en service en 1994. Il se compose de deux parties distinctes : la médiathèque à proprement parler, accessible au rez-de-chaussée avec des locaux à l'étage et en mezzanine, et la crèche Aquarelle située également au rez-de-chaussée, dont la gestion et l'entretien sont assurés depuis 2012 par le Grand Chalon suite au transfert de compétence.

La superficie totale du bâtiment s'élève à 1 188 m², dont 782 m² sont occupés par la médiathèque, le reste étant dédié à la crèche.

Dans le cadre de son programme de sobriété énergétique, la commune a pour projet la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment visant à installer la Gestion Technique Contrôlée du chauffage et de la ventilation, à remplacer l'ascenseur et à équiper les façades sud-ouest et nord-ouest de stores extérieurs et de stores intérieurs. Ces stores protègent l'espace jeunes, le hall d'entrée et le hall d'accueil. L'enseigne et la vitrophanie extérieure seront également reprises pour améliorer l'accessibilité de l'équipement.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Diagnostic : 975,00 € H.T.
- Travaux : 92 318,39 € H.T.
- Coût total estimatif du projet : 93 293,39 € H.T.

- DETR : 32 652,69 € H.T. (35%)
- Conseil Départemental : 18 658,68 € H.T. (20%)
- Ville de Saint Rémy : 41 982,03 € H.T. (45 %)

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE l'opération d'amélioration énergétique de la Médiathèque et de remplacement de l'ascenseur et arrête les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

- AUTORISE Madame le maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

Philippe BESSET
Secrétaire de séance

